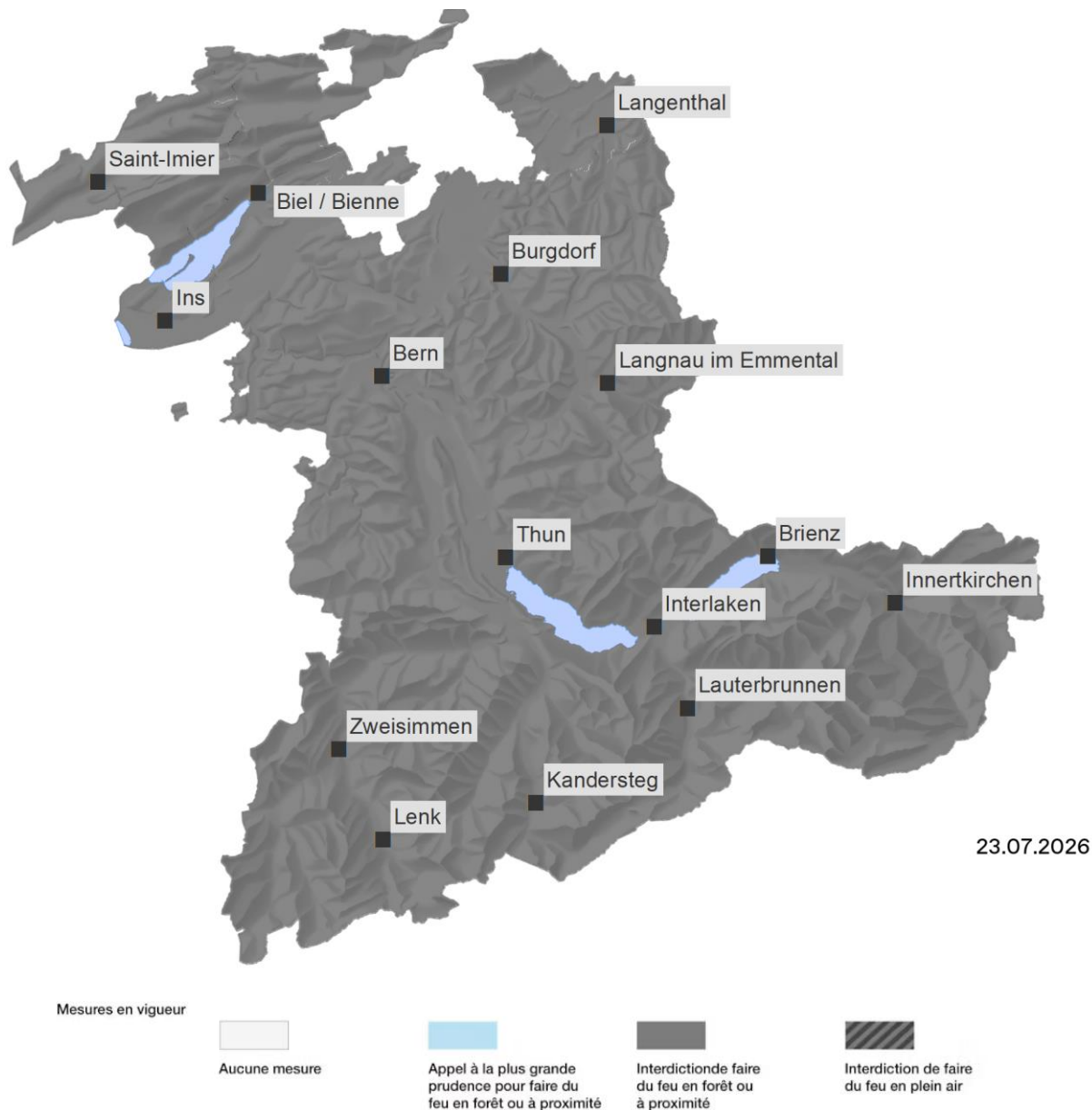




Mesures concernant le danger d'incendie de forêt valable à partir du 23 juillet 2026 à 12 h

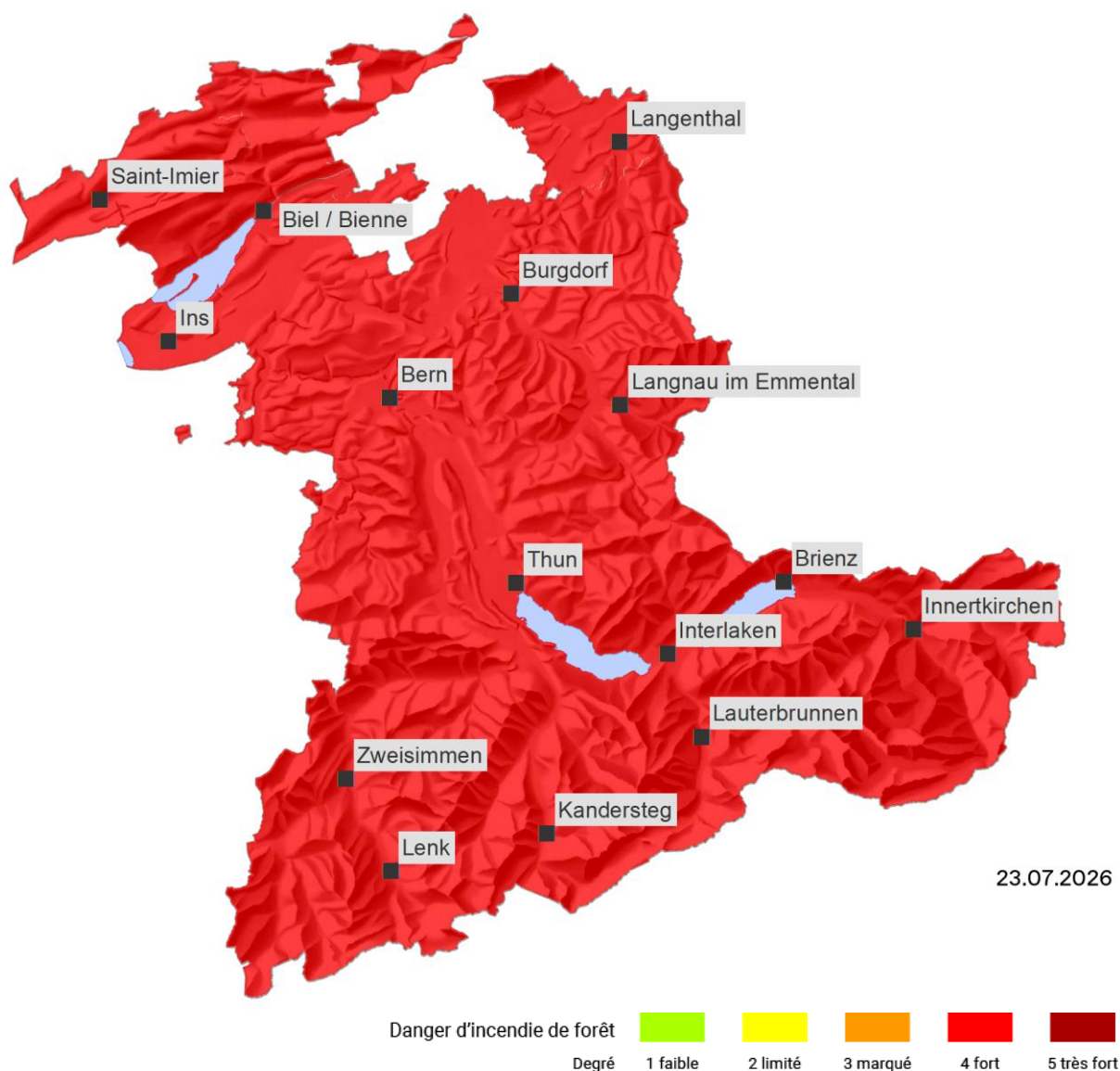
Interdiction de faire du feu en forêt et à proximité des forêts



Mesures en vigueur

Une interdiction de faire du feu en forêt et à proximité (50 m) est en vigueur dans tout le canton. Les feux artificiels, les feux de joie et les lanternes célestes sont défendus dans tout le canton.

Danger d'incendie de forêt fort



Degré de danger

Le danger d'incendie de forêt est qualifié de «fort» (degré 4) dans tout le canton de Berne :

Consignes de comportement

Dans les régions où le danger d'incendie de forêt est qualifié de « fort » (degré 4) il faut renoncer à faire du feu en forêt et à proximité de la forêt (50 m de distance). **Se conformer impérativement aux instructions des autorités.**

Description du danger

Dans les régions où le danger d'incendie de forêt et de broussailles est qualifié de « fort » (degré 4), des incendies peuvent se déclarer facilement. La litière est de nouveau sèche et peut s'enflammer

facilement. Dû aux végétaux secs, l'intensité du feu et l'ampleur de sa propagation sont importantes. Le sol brûle sur une grande profondeur, les flammes sont hautes. Le feu peut couvrir dans le sol. Il faut s'attendre à des feux de couronnes dans les peuplements de conifères composés de petits arbres et sur les versants en pente. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer parmi des végétaux facilement inflammables et dans les peuplements de conifères.

Attention ! : Le feu peut avoir un comportement dangereux, en particulier dans les peuplements de conifères se trouvant sur des versants en pente. Il peut en effet se propager très rapidement sous l'effet de rafales.

Incidents particuliers des derniers jours

Pendant les deux semaines passées, 32 feux de végétation ont été rapportés (Figure 1). Les feux de broussailles atteignaient des surfaces jusqu'à 1 ha. Surtout des éteules avaient été concernées. Le dernier incendie de forêt a été déclenché à Sangernboden par un éclair et couvrait 5 jours dans le sol. Un incendie de 0,06 ha entraînait une forêt par un champ, le reste des incendies en forêt restaient très petits. De l'Oberland bernois, ils nous ont été rapportés que trois incendies qui restaient petits.

Les ramasseuses-presses présentaient la source de feu la plus fréquente concernant les feux de broussailles. Pour les feux de forêts, c'étaient les éclairs (Figure 2).

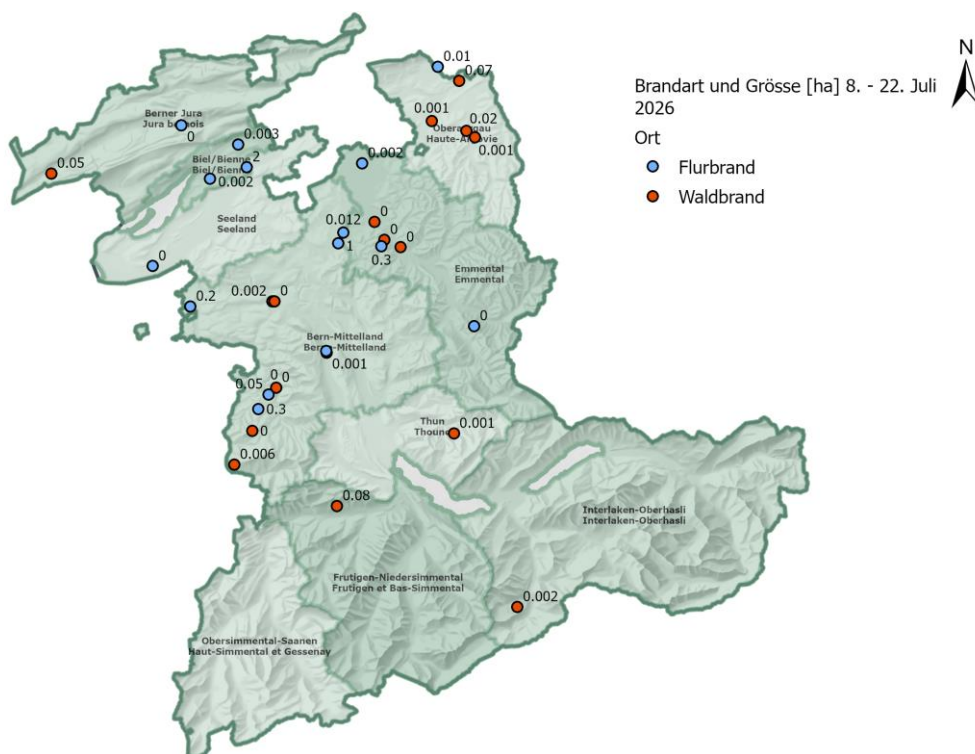


Figure 1: Genre des feux de végétation du 8 au 22 juillet 2026.

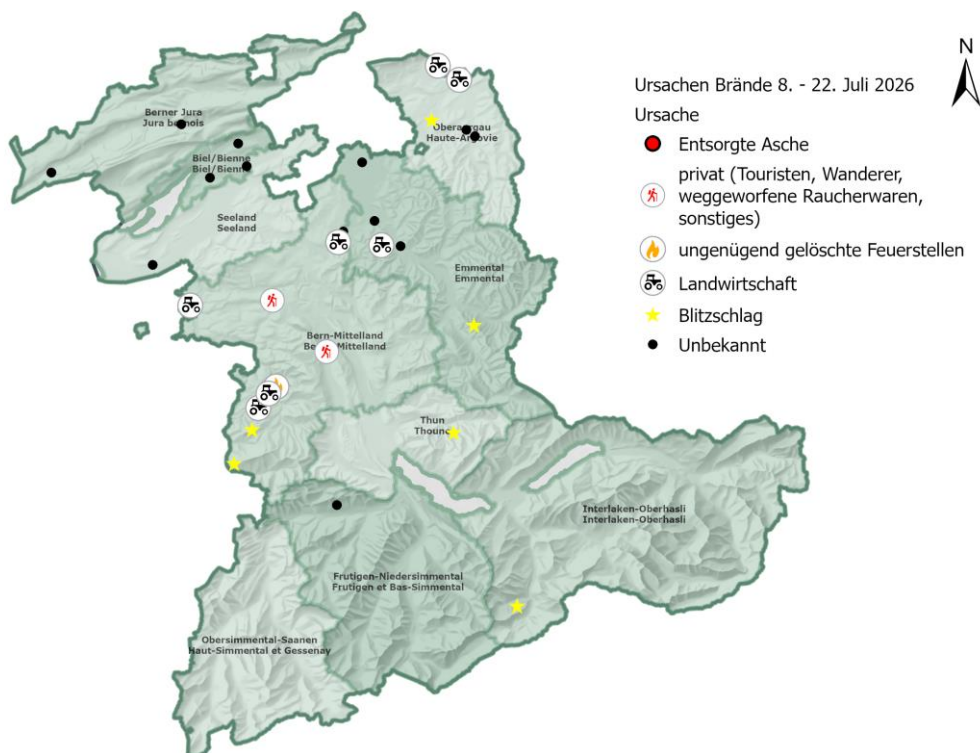


Figure 2: Origine des feux de végétation du 8 au 22 juillet 2026.

Situation générale

Les mois du mars au juin étaient trop secs, trop chaud et trop ensoleillés surtout dans la partie nord du canton. Les précipitations autour du 18 juillet relaxaient temporairement surtout dans le Jura, dans l'Oberland bernois et dans le haut-Emmental. Pour l'instant, la situation est la plus critique le long du pied sud du Jura, dans le Mittelland et dans l'ouest des Préalpes.

La litière ainsi que les couches supérieures et inférieures du sol sont souvent sèches, sauf dans l'Oberland de l'est. La forêt change de couleur et s'effeuille dans des parties de la Haute-Argovie, du Seeland et le long du pied sud du Jura. Les champs y ont l'air automnal.

Dans le Jura bernois, dans le haut-Emmental et dans l'Oberland, la forêt ne montre pas de stress de sécheresse, mais quelques parties de champs y tournent bruns.

Evolution et tendance

Vers le 26 juillet, des précipitations convectives sont annoncées. Celles-ci sont trop faibles pour détendre la situation à plus long-terme. Vers la fête nationale, une nouvelle période de haute-pression s'annonce avec du soleil, des orages de moins en moins fréquents et accompagné d'une nouvelle canicule. La situation devient de nouveau plus critique surtout là où la végétation souffre déjà. **Lors du vent plus fort, toutes les conditions sont accomplies favorisant un développement dangereux d'un incendie de forêt.** De grandes incendies difficiles à éteindre peuvent se développer dans ces régions d'un degré 4 même en forêt.

Les journées les plus critiques seront samedi / dimanche 25 / 26 juillet avec des rafales d'orages et mardi 28 juillet avec des rafales fortes de vent d'ouest, mais également toutes les autres périodes avec du vent plus fort (bise, orage).

Évaluation du danger d'incendie de forêt dans les cantons voisins

Le danger d'incendie de forêt pour SO, BL et BS est évalué au niveau 4.

Tous les cantons voisins ont un acte législatif interdisant le feu d'artifice et le feu en forêt et à proximité des forêts ou généralement le feu en pleine air.

Mesures

Pour toutes les questions concernant des interdictions à faire du feu, les préfètes restent à disposition.

A partir du degré 3 « marqué », la Division dangers naturels offre des renseignements aux pompiers concernant les incendies de forêt, disponible par les centrales d'engagement.

La prochaine disposition ordinaire est prévue le 6 août 2026. Il n'y aura plus d'adaptions des mesures et du degré de danger jusqu'au 3 août.